

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 avril 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE51

présenté par

Mme Marsaud, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

ARTICLE 55

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« concernant le bâtiment »,

les mots :

« relatives aux bâtiments concernés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.